

Hypothèses de départ :

augmentation loyer mairie : 210 000,00 €

augmentation loyer ONF : 114 252,00 €

participation ONF supplémentaire : 25 000,00 €

augmentation de 2,2% de la redevance* : 137 416,47 €

TOTAL HT : 486 668,47 €

*calcul de l'augmentation de 2,2%

de la redevance

total des redevances 2018 : 6 246 203,24 €

augmentation de 2,2% : 137 416,47 €

répartition proportionnelle entre les différents types de contrat, ce qui est le plus juste,

MAIS obligation de ne pas dépasser les montants qui étaient proposés pour chaque type de contrat dans le premier tableau (les tranches 100€, 150€ etc)

que vous nous avez communiqué et où les écarts vont de 6% à 12%.

Or une répartition proportionnelle entraînerait un bénéfice pour tous sauf pour le camping nu,

donc hypothèse de départ : maintien d'une augmentation forfaitaire de 100 € pour les camping nu

Cela donne le tableau de répartition suivant :

486 668,47 €		redevance 2018 TTC	redevance 2018 HT	total HT catégorie	projet redevance 2019 HT	projet redevance 2019 TTC	montant TTC de l'augmen- tation	TOTAL TTC augmentations	pourcentage d'augmentation
Camping Nu	128	1 545,00 €	1 404,55 €	179 781,82 €	1 513,98 €	1 645,00 €	100,00 €	12 800,00 €	6,47%
Camping Elec	201	1 545,00 €	1 404,55 €	282 313,64 €	1 515,43 €	1 666,97 €	121,97 €	24 515,61 €	7,89%
Camping TTG 100m2	571	1 727,27 €	1 570,25 €	896 610,15 €	1 694,21 €	1 863,63 €	136,36 €	77 860,02 €	7,89%
Camping TTG 150 m2	97	2 309,00 €	2 099,09 €	203 611,82 €	2 264,80 €	2 491,28 €	182,28 €	17 681,28 €	7,89%
Camping TTG 180 m2	17	2 631,00 €	2 391,82 €	40 660,91 €	2 580,64 €	2 838,70 €	207,70 €	3 530,92 €	7,89%
Bungalows	1233	3 227,00 €	2 933,64 €	3 617 173,64 €	3 165,23 €	3 481,75 €	254,75 €	314 108,87 €	7,89%
Socnat TTG 100 m2	157	1 727,27 €	1 570,25 €	246 528,54 €	1 694,21 €	1 863,63 €	136,36 €	21 408,10 €	7,89%
Socnat Nu	194	1 545,00 €	1 404,55 €	272 481,82 €	1 632,16 €	1 795,37 €	100,00 €	19 400,00 €	6,47%
Socnat Elec	361	1 545,00 €	1 404,55 €	507 040,91 €	1 515,43 €	1 666,97 €	121,97 €	44 030,52 €	7,89%
	2075			6 246 203,24 €				535 335,32 €	

Le pourcentage d'augmentation est de 7,89% pour tous les types de contrat sauf 6,47% pour le camping nu

Le gain pour les résidents par rapport à la première proposition est significatif.

En dessous, ce serait une misère non concluante

Intégrer à la redevance les participations aux investissements facturées successivement depuis 2012 annulerait l'effet positif de cette répartition.

Non seulement cette idée, évoquée par M. Lamure lors de mon entretien avec lui, n'a pas été évoquée lors des réunions plénières de concertation, mais elle pose un problème majeur : ces participations étaient des sommes fixes à durée limitée.

En les intégrant à la redevance, elles deviennent des sommes pérennes soumises à indexation.

Il vaut donc mieux, soit ne plus en tenir compte tout simplement (les "oublier" pour remettre les compteurs à zéro),

ou les laisser facturées distinctement comme auparavant.